

POLITIQUE MIGRATOIRE

# Une opération exceptionnelle en 2014



**Le ministre de l'Intérieur, Mohamed Hassad et celui chargé des MRE et des Affaires de la migration, Anis Birou, ont annoncé et expliqué cette opération, lors d'une rencontre avec les médias.**

**C'**est en comptant sur ses propres moyens, tout en s'inspirant des expériences vécues dans des pays européens, que le Maroc prévoit de mettre en œuvre la nouvelle politique migratoire annoncée par SM le Roi Mohammed VI, le 9 septembre 2013, après avoir pris connaissance du rapport thématique relatif la situation des migrants et des réfugiés au Royaume, soumis à la Haute appréciation du Souverain par le Conseil national des droits de l'Homme. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre des hautes orientations royales relatives à la nouvelle politique migratoire du Maroc, le ministre de l'Intérieur, Mohamed Hassad et celui chargé des MRE et des

Affaires de la migration, Anis Birou, ont annoncé, lors d'une rencontre avec les médias marocains et internationaux, le lancement, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014, d'une opération exceptionnelle de régularisation de la situation des étrangers en séjour irrégulier au Maroc.

## Quel rôle pour le CNDH?

A cet effet, des «Bureaux des étrangers», dotés des moyens humains et matériels adéquats, seront créés au niveau de chaque préfecture et province du Royaume pour recevoir et valider les demandes de régularisation. Une commission nationale de recours sera également instituée avec la participation du Conseil national des droits de l'Homme.

## Régularisation

L'opération exceptionnelle de régularisation concernera les étrangers conjoints de ressortissants marocains justifiant d'au moins 2 ans de vie commune, les étrangers conjoints d'autres étrangers en résidence régulière au Maroc et justifiant d'au moins 4 ans de vie commune, les enfants issus des deux cas susvisés, les étrangers disposant d'un contrat de travail effectif d'au moins deux ans, les étrangers justifiant de 5 ans de résidence continue au Maroc et les étrangers atteints de maladies graves et se trouvant sur le territoire national avant le 31 décembre 2013. Cette opération sera menée en étroite collaboration avec le Conseil national des droits de l'Homme et la Délégation interministérielle aux droits de l'Homme.

## Rôle important de la société civile

Par ailleurs, il sera également procédé à la régularisation des demandeurs d'asile reconnus par la représentation du Haut-commissariat aux réfugiés au Maroc et le Bureau des réfugiés et des apatrides relevant du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération. Une importance particulière a été donnée à la société civile, plus particulièrement aux associations nationales actives dans le domaine des droits de l'Homme.

## Longue tradition d'accueil

Intervenant à l'ouverture de cette rencontre avec la presse, le ministre chargé des MRE et des Affaires de la migration a rappelé la longue tradition d'immigration et d'accueil du Maroc. Il a insisté sur la nécessité, conformément aux orientations royales, d'approcher la problématique migratoire de manière globale et humaniste, dans le cadre du droit international et d'une coopération multilatérale renouée, dans le strict respect des droits des migrants et sans discrimination, tout en garantissant l'assistance à ceux qui souhaiteraient retourner à leur pays d'origine. Le Maroc s'engage à poursuivre sans relâche la lutte contre les réseaux de trafic des êtres humains. Anis Birou a réitéré devant la presse le soutien de nombreux pays et chancelleries à l'initiative royale visant la réforme du système de l'immigration national et d'octroi d'asile sur la base d'une approche juste et efficace.

## Un millier de Syriens au Maroc

Le ministre de l'Intérieur a de son côté estimé les migrants syriens au Maroc à un millier de personnes. Le nombre des migrants actuellement au Maroc, a précisé le ministre, est évalué entre 25.000 et 40.000 maximum. Les demandeurs d'asile et de statut de réfugiés enregistrés auprès du HCR sont au nombre de 83.

## Le courage du Maroc

«Avec la mise en œuvre de sa nouvelle politique migratoire, le Maroc est le premier pays du Sud qui a eu l'audace, le courage et la responsabilité, a dit Anis Birou, d'instaurer une approche globale et humaine de la problématique migratoire»■

Mohammed Nafaa